



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
CSEE

Président

Larry FLANAGAN

Vice-président-e-s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



Boulevard Bischoffsheim, 15
1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorière

Joan DONEGAN

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation
Région européenne de l'IE

Déclaration du CSEE relative au retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Adopté par Comité du CSEE le 30 mars 2021

Le Comité syndical européen de l'éducation* (CSEE) **condamne fermement la décision de la Turquie de se retirer de la [Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)**. Le 20 mars 2021, le président turc a annoncé par le décret présidentiel n° 9 l'annulation de la signature de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le processus officiel de retrait de la convention a débuté le 22 mars 2021, date à laquelle le Conseil de l'Europe a été notifié de cette décision, et devrait être achevé en juillet prochain. Toutefois, tant que le processus de retrait n'est pas terminé, la Convention d'Istanbul reste en vigueur et applicable en Turquie.

Le CSEE rappelle que la Convention d'Istanbul est le premier accord international reconnaissant la violence à l'égard des femmes et des filles comme étant une violation des droits humains. Cette convention érige en infraction pénale la violence à l'égard des femmes, ainsi que la violence domestique, et prévoit des mesures pour prévenir les actes de violence, protéger et soutenir les victimes et les témoins, et poursuivre les responsables. En 2012, la Turquie a été le premier pays à ratifier cette convention, qui a été intégrée au cadre législatif national, conformément au droit constitutionnel turc. Le CSEE se déclare particulièrement préoccupé par ce retrait et les implications extrêmement dommageables que cela aura pour la protection des droits humains des femmes et des filles turques, ainsi que pour la communauté LGBTI, qui sera davantage fragilisée et prise pour cible.

La décision du président turc intervient à un moment où il est urgent de renforcer les efforts conjoints pour défendre les droits humains des femmes et des filles. La violence à l'égard des femmes est l'un des fléaux les plus répandus et les plus nuisibles de notre époque. Une femme sur trois dans le monde est victime de violence physique ou sexuelle, et ce phénomène demeure largement sous-évalué. La Turquie, en particulier, connaît des niveaux de violence domestique extrêmement élevés et enregistré, depuis ces dernières années, une recrudescence alarmante des féminicides. D'autre part, les mesures de confinement imposées par la pandémie de Covid-19 ont entraîné une nouvelle augmentation des cas de violence domestique et de féminicide, laissant les victimes seules, portes closes, en présence de leurs agresseurs. Cette situation est inacceptable. La violence à l'égard des femmes est l'une des expressions les plus fortes de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Les gouvernements ont le devoir d'agir pour protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles, en déployant les dispositions légales nécessaires, en prévoyant une assistance juridique et en affirmant sans détour que ces actes de violence ne relèvent pas de la sphère privée.

La Convention d'Istanbul est un instrument juridique efficace pour autonomiser les femmes et les filles et protéger leurs droits fondamentaux. Ce retrait signifie, par conséquent, que les femmes et les filles ne bénéficieront plus d'aucune protection contre les violences et les diverses formes de harcèlement, étant donné que la Turquie ne dispose pas de réglementations nationales efficaces dans ce domaine. Les retombées de cette décision seront également dramatiques dans le secteur de l'éducation, où des cas de violence et de harcèlement à l'égard des femmes enseignantes et des jeunes filles ont déjà pu être observés. Cette absence de protection garantie par la Convention d'Istanbul risque de se traduire non seulement par une recrudescence des violences dans les écoles mais également par une augmentation du taux d'abandon scolaire, amenant à l'exclusion des jeunes étudiantes des systèmes éducatifs et à l'effritement du statut des femmes et des filles dans toutes les franges de la société.

Cette décision du gouvernement turc de se retirer de la Convention d'Istanbul n'est pas un cas isolé où se manifeste une volonté politique de porter atteinte aux droits des femmes et à l'égalité des genres. Elle s'inscrit, en effet, dans le cadre des politiques et des pratiques de plus en plus conservatrices qui conduisent à différentes formes de violation des droits des femmes, notamment leur exclusion de la vie économique, sociale et culturelle. Cette tendance alarmante a pu être observée dans un grand nombre de pays européens dominés par les discours de la droite conservatrice, où les mouvements anti-genre bafouent de plus en plus souvent les droits des femmes et des LGBTI au nom de la préservation des valeurs traditionnelles. A cet égard, il est urgent de prendre de nouvelles mesures, notamment en matière de citoyenneté démocratique et d'éducation inclusive, pour combattre ces tendances politiques et sociales antidémocratiques et opposées à l'égalité.

Les syndicats européens de l'enseignement soutiennent l'appel lancé par l'organisation membre du CSEE en Turquie pour s'opposer au retrait du gouvernement turc de la Convention d'Istanbul. Nous demandons au gouvernement turc de revoir sa décision de se retirer de la Convention d'Istanbul et réaffirmons l'engagement international de ses signataires à protéger et promouvoir les droits humains des femmes et des filles et à préserver et défendre les valeurs fondamentales et universelles. Le CSEE appelle également la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'UE et tous les États membres de l'UE à ratifier la Convention d'Istanbul, à accélérer l'adhésion de l'UE à la Convention, comme promis par la [décision du Conseil](#) en 2017, et à lutter contre toutes les formes de violence sexiste et de harcèlement au sein du foyer ainsi que sur le lieu de travail.

**Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 127 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant-e-s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*